

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
8 JUILLET 2021**

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le 8 juillet 2021 à 18h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

Le maire : Monsieur Jean-Pierre Ouellet

et les conseillers suivants :

Monsieur Paul-Antoine Loranger, Monsieur Mario Morin,

Poste # 2 vacant

Poste # 3 vacant

Monsieur Carlo Ouellet

tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le conseiller au poste # 3, Monsieur Vincent Campeau-Gagnon, a motivé son absence.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, tel que requis par le Code municipal.

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**2. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE MONTANT À EMPRUNTER DU RÈ-
GLEMENT 01-2021 / RÉSOLUTION POUR PROPOSITION DE FINANCEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy désire faire l'acquisition d'un immeuble situé au 137 rue du Moulin pour en faire un garage municipal ;

ATTENDU QUE le Ministre des Finances n'est disponible pour faire l'appel d'offres pour l'emprunt, qu'au mois d'août 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a besoin d'un financement temporaire au montant de 193 001\$, en attendant la fin des procédures pour l'obtention de l'emprunt par le biais du Ministre des finances ;

R.S. 089-2021 Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy obtienne un financement temporaire avec Desjardins Entreprises de Rivière-du-Loup au montant de 193 000\$ sur une période de 3 mois, au taux préférentiel + .5%, avec possibilité de prolongation de $\pm$ 3 mois supplémentaires, advenant des délais dus à la COVID-19 ;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy effectue l'achat de l'immeuble au 137 rue du Moulin ;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy prélèvera un montant de 74 803\$ au surplus accumulé et non réservé, afin de combler le solde manquant prévu au règlement d'emprunt.

D'autoriser le maire, Jean-Pierre Ouellet et la directrice générale, Mireille Plourde à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, concernant l'emprunt et l'achat de l'immeuble situé au 137 rue du Moulin à Saint-Pierre-de-Lamy.

Adoptée

3. VIREMENT DANS LE COMPTE FIDÉICOMMIS DU NOTAIRE

R.S. 090-2021

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 255 000\$ soit transféré au compte fidéicommis du notaire, montant représentant le prix d'achat du garage à « Les Produits PBM Ltée », ce montant devant être réellement dans ledit compte pendant sept jours ouvrables, avant de pouvoir payer le vendeur.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire fait la levée de l'assemblée à 18h13.

« Je, Jean-Pierre Ouellet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Jean-Pierre Ouellet, maire

Mireille Plourde, dir.gén. et secr.-trés.